

AVIS DE DÉSISTEMENT DANS L'ACTION COLLECTIVE CANADIEN CONCERNANT ZANTAC

Veillez lire attentivement le présent avis. Il pourrait avoir une incidence sur vos droits.

Par ordonnance de la Cour supérieure de justice de l'Ontario, toutes les personnes résidant au Canada qui ont pris du Zantac et toutes les personnes qui peuvent agir au nom de ces personnes sont informées de ce qui suit :

En 2020, Siskinds LLP a déposé une proposition d'action collective en Ontario concernant le Zantac, un médicament utilisé pour traiter les troubles gastro-intestinaux tels que l'indigestion acide, les brûlures d'estomac, l'aigreurs d'estomac et le reflux gastro-œsophagien. L'action alléguait que le Zantac avait été fabriqué, commercialisé et vendu de manière négligente, malgré sa teneur élevée en N-nitrosodiméthylamine (« NDMA »), un cancérigène probable, augmentant le risque de cancer pour les utilisateurs. Les défendeurs dans cette action nient ces allégations.

Siskinds est d'avis que l'action collective proposé concernant Zantac n'est plus viable. Considérant cela, Siskinds a déposé une requête auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario afin d'obtenir l'autorisation de désistement de l'action collective. Le désistement a été approuvé par la Cour et est entré en vigueur le 26 mai 2025. L'approbation initiale concernait un abandon « sans préjudice », qui a été corrigé en abandon « avec préjudice » par ordonnance de la Cour le 13 septembre 2025.

VEUILLEZ NOTER QUE le délai de prescription pour intenter une action, s'il reste encore du temps, peut être affecté par l'ordonnance de la Cour supérieure de justice de l'Ontario du 26 mai 2025. À l'expiration du délai de prescription, le droit d'intenter une action peut être éteint.

VEUILLEZ NOTER QUE, étant donné que le délai de prescription pour intenter une action sera affecté par l'ordonnance de désistement, si vous souhaitez intenter une action en justice concernant Zantac en raison d'un risque accru de cancer, vous devez prendre vous-même les mesures nécessaires. **Siskinds répondra à vos questions concernant le désistement ou le délai de prescription. Veuillez contacter Siskinds à l'adresse suivante :**

SISKINDS LLP

275, rue Dundas, unité 1
Boîte Postale 2520,
London, ON, N6B 3L1

Alex Dimson
Gigi Pao
(877) 672-2121
(519) 672-2121
alex.dimson@siskinds.com
gigi.pao@siskinds.com

Il est recommandé de consulter un avocat de votre choix pour obtenir des conseils juridiques.

**LA PUBLICATION DE CET AVIS A ÉTÉ AUTORISÉE PAR
LA COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE DE L'ONTARIO**